



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



assemblee-afe.fr

### RAPPORT DE LA COMMISSION UNION EUROPEENNE

Anne MONSEU-DUCARME, Rapporteur Général

#### *L'EUROPE EN MOUVEMENT*

#### *PREMIERE RENCONTRE DES EUROPEENS ETABLIS HORS DE LEUR PAYS D'ORIGINE*

Paris, Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, le 30 septembre 2008

**«MIEUX PROTEGER LE CITOYEN EUROPEEN»  
«MIEUX VIVRE L'EUROPE DE LA JUSTICE ET DE L'ADMINISTRATION»**

La mobilité des Européens établis hors de leur pays d'origine est croissante. Les Européens en mouvement sont au cœur de la citoyenneté nouvelle en Europe. Les représentants des citoyens de l'Union sont invités à la «Réunion de Paris» pour identifier leurs préoccupations communes.



8° session de l'A.F.E.  
3-8 mars 2008

## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

**Président** : M. Jean-Pierre VILLAESCUSA

**Rapporteur général** : Mme Anne MONSEU-DUCARME

**Vice-président** : M. Francis HUSS

**Vice-président** : M. Claude CHAPAT

**Secrétaire** : M. Michel CHAUSSEMY

M. Pierre BIARNES  
Mme Francine BOUGEON-MAASSEN  
Mme Monique CERISIER Ben GUIGA  
M. Daniel COCCOLI  
M. Robert DEL PICCHIA  
M. Marc ETIENNE  
M. Patrick FARBIAZ  
M. Marceau KAUB  
M. Alexandre LAURENT  
M. Jean-Marie LANGLET  
M. Tanguy LE BRETON  
M. Jean-Yves LECONTE  
M. Jean-Louis MAINGUY  
Mme Nelly MULLER  
M. Raymond PETRI-GUASCO  
Mme Nadine PRIPP  
M. Didier RICCI  
M. Jean-Baptiste SAVOIE  
Mme Claudine SCHMID  
Mme Marie-Claire SPARROW  
Mme Françoise TETU dite TETU DE LABSADE

# ***Rencontre Européenne du 30 septembre 2008***

## ***I. État d'avancement et Préparation***

- 1. Inscription officielle de la Rencontre à l'Agenda de la Présidence Française de l'Union européenne.**
- 2. Participation de responsables gouvernementaux, de parlementaires français et du Parlement Européen.**
- 3. Garantie de présence de représentants d'autres pays de l'Union.**
- 4. Octroi d'un budget d'organisation.**
- 5. Choix du Quai d'Orsay comme lieu de Rencontre.**

## ***II. Décisions prises par la commission UE de l'AFE***

- 1. Dénomination de la Rencontre**
- 2. Thèmes retenus**
- 3. Organisation pratique**
- 4. Invitation des délégations nationales**
- 5. Etat des lieux de la participation d'autres délégations**
- 6. Invitation aux autorités françaises**
- 7. Suivi de presse**

## **I. État d'avancement et Préparation**

La commission UE de l'AFE a consacré l'ensemble de ses travaux de la Session plénière de mars 2008 à la préparation de la Première Rencontre des Européens établis hors de leur pays d'origine qui se tiendra le 30 septembre 2008 à Paris.

Suite aux décisions précédentes prises par la commission UE et la session plénière de l'AFE de septembre 2007, la première phase de préparation de cette Rencontre Européenne est terminée et son organisation est bien engagée.

### **1. Inscription officielle de la Rencontre à l'Agenda de la Présidence française de l'Union européenne**

Suite aux contacts pris avec le Secrétariat d'Etat aux Affaires européennes et le Secrétariat Général de la Présidence française de l'Union européenne, cette première Rencontre est reprise à l'Agenda officiel de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE).

Cette décision donne le caractère officiel à l'activité voulue par l'AFE et constitue une reconnaissance de la mission de notre Assemblée.

L'AFE est la première Assemblée d'un Etat membre de l'Union européenne s'occupant des expatriés à réunir les représentants des citoyens européens établis hors de leur pays d'origine dans le cadre d'une présidence de l'Union.

### **2. Participation de responsables gouvernementaux, de Commissaire européen, du Parlement Européen et de parlementaires français**

La participation de Monsieur Jean-Pierre JOUYET, Secrétaire d'Etat, est une garantie d'intérêt et de suivi par le gouvernement.

La participation du Parlement Européen est assurée.

Il en va de même quant à la participation du Commissaire européen français, Monsieur Jacques BARROT, ce qui nous permet d'envisager un suivi efficace de nos travaux par la Commission européenne de Bruxelles.

Les parlementaires français ont aussi manifesté leur intérêt. Un suivi au Sénat, à l'Assemblée Nationale ainsi que par les parlementaires européens français est en effet important.

### **3. Garantie de présence de représentants d'autres pays de l'Union**

Bien que les invitations officielles n'aient bien évidemment pas été envoyées avec un programme (bien) défini par notre commission, des premiers contacts sont établis et permettent dès à présent de compter sur la participation de délégations nationales d'autres pays de l'Union européenne. Ce contact préalable permet de valider l'opportunité de l'organisation de la Rencontre.

Sur les 27 Etats membres de l'Union européenne, la relation est établie avec 16 d'entre eux et nous pouvons classer ces pays en trois catégories.

Les délégations dès à présent acquises :

1. Luxembourg : la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés ;
2. Pologne : la Commission des affaires étrangères du Parlement ;
3. Tchéquie : la Commission des affaires étrangères du Parlement ;
4. Suède : l'association reconnue par les autorités suédoises « Les suédois dans le monde » ;
5. Lettonie : la Division des Expatriés du Ministère de l'Intégration sociale ;
6. Belgique : l'association reconnue l' « Union des Francophones Belges de l'Etranger » et le Comité d'Avis sur les questions européennes du Parlement ;
7. Slovénie : la Commission des relations avec les Slovènes de l'étranger de l'Assemblée Nationale ;
8. Pays-Bas : une délégation via l'Ambassade à Paris;
9. Estonie: Le "Conseil des Estoniens dans le Monde" attaché au Gouvernement.

Les délégations dans l'attente de l'invitation officielle :

10. Danemark : le Parlement ;
11. Portugal : le Conseil des Communautés Portugaises ;
12. Roumanie : le Gouvernement ;
13. Finlande : l'association représentative des Finlandais de l'étranger.

Les délégations prévisibles suite à un contact personnel en cours :

14. Italie : le Conseil général des Italiens de l'Etranger via un député des *Italiens de l'étranger* ayant confirmé sa participation ;
15. Espagne : le Conseil général de l'Emigration espagnole via le contact établi à Madrid par Mr Francis Huss, notre vice-président ;
16. Autriche : les représentants des Autrichiens de l'étranger via le contact établi à l'initiative de Mr Jean-Pierre Villaescusa, notre président.

Pour les autres pays, nous n'avons pour l'instant aucune réaction.

Suite aux réunions tenues pendant la session plénière de l'AFE en mars 2008, d'autres contacts informels utiles sont pris ou confortés pour l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, Chypre, la Roumanie, la Hongrie, la Slovaquie et la Bulgarie.

#### **4. Octroi d'un budget d'organisation**

L'organisation de cette Rencontre nécessite des engagements financiers qui ne peuvent être imputés sur les moyens mis à disposition de l'AFE.

L'octroi d'un budget spécifique de 45.000 euros dans le cadre de la Présidence française de l'Union permet de répondre à cette légitime préoccupation de l'AFE.

Sur base de nos indications, ce budget sera engagé en toute transparence selon les règles de la comptabilité publique par le Secrétaire général de l'AFE en lien avec la Présidence française de l'Union européenne (PFUE).

#### **5. Choix du Quai d'Orsay comme lieu de Rencontre**

Le choix du lieu de Rencontre est évidemment important pour marquer l'intérêt de cet événement.

Le choix du Quai d'Orsay est très positif en terme symbolique.

Le Président et le Rapporteur général de la Commission UE ont fixé les modalités pratiques de la Rencontre le 7 mars 2008 avec le responsable des salles du Quai d'Orsay. A cette même date, la personne en charge de la mise en oeuvre du budget a également été rencontrée.

## **II. Décisions prises par la Commission UE de l'AFE**

Plusieurs décisions devaient être prises pendant cette session plénière pour permettre la mise en œuvre de l'organisation définitive des travaux et lancer l'invitation officielle aux délégations des autres Etats membres de l'Union européenne.

### **1. Dénomination de la Rencontre**

La dénomination de la manifestation du 30 septembre 2008 à Paris avec les délégations représentant les ressortissants européens établis hors de leur pays d'origine a fait l'objet de plusieurs propositions, d'une large discussion en commission et d'un consensus.

Il va de soi que les sigles de l'AFE et de la Présidence française de l'Union seront également repris sur les documents d'invitation.

Le carton d'invitation à deux volets indiquera en page extérieure 1 le titre avec les sigles officiels, la déclinaison du titre se trouvant en page extérieure 4, les pages intérieures 2 et 3 reprenant le programme et les coordonnées d'inscription.

Le titre retenu en page extérieure 1 est :

### ***L'EUROPE EN MOUVEMENT***

### ***PREMIERE RENCONTRE DES EUROPEENS ETABLIS HORS DE LEUR PAYS D'ORIGINE***

**Paris, Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, le 30 septembre 2008**

La déclinaison du titre en page extérieure 4 est :

**La mobilité des Européens établis hors de leur pays d'origine est croissante.  
Les Européens en mouvement sont au cœur de la citoyenneté nouvelle en Europe.  
Les représentants des citoyens de l'Union sont invités à la « Réunion de Paris »  
pour identifier leurs préoccupations communes.**

**Paris, le Quai d'Orsay, 30 septembre 2008**

## **2. Thèmes retenus**

Les thèmes proposés correspondent aux avancées de citoyenneté demandées par les Européens établis hors de leur pays d'origine. Ils concernent le statut, les droits et obligations et les facilités sollicitées par les expatriés européens.

Cet intérêt fait que bien évidemment, tous les membres de l'AFE seront invités par le Secrétariat Général de l'AFE à assister à la Rencontre du 30 septembre 2008.

Dans une note initiale du 17 janvier, 11 thèmes étaient identifiés : Justice, Protection consulaire dans l'UE et hors UE, représentation politique des citoyens européens dans les Etats de l'UE, simplification administrative, fiscalité européenne, mobilité professionnelle, accès à la santé, les jeunes et le multilinguisme, systèmes de retraites, le Fonds européen de solidarité et le référent administratif européen.

Dans un souci d'efficacité, le travail de la journée sera subdivisé en quatre temps forts.

Premier temps fort. A l'ouverture des travaux, de façon à sensibiliser nos invités étrangers à l'opportunité de structures représentants les Européens établis hors de leur pays d'origine, il sera insisté sur le travail de l'AFE et l'utilité d'une telle représentation politique du citoyen européen dans les Etats de l'Union européenne. Cette communication sera faite par le Président de la Commission UE de l'AFE.

Deuxième temps fort. Les travaux se poursuivront par deux Tables Rondes successives: « Mieux protéger le citoyen Européen », « Mieux vivre l'Europe de la Justice et de l'Administration ». Ces deux tables rondes feront l'objet d'une note introductive du Rapporteur de la Commission UE de l'AFE.

Troisième temps fort. Dans la perspective éventuelle de l'organisation par d'autres Etats membres de Rencontres ultérieures à celle organisée par la France à Paris, les sujets non traités mais retenant l'attention des ressortissants européens établis hors de leur pays d'origine, tels que l'éducation, la jeunesse, le multilinguisme, la culture, etc.... feront l'objet d'une communication du Président de la Commission UE de l'AFE.

Quatrième temps fort. Le rapport des travaux, les propositions concrètes qui en découleront et la volonté d'un engagement pour « une politique européenne des Européens établis hors de leur pays d'origine » constitueront les conclusions de la journée. Ces conclusions seront déposées par le rapporteur de la Commission UE de l'AFE.



Il est utile de donner la synthèse du contenu des deux Tables Rondes:

### ***I. « MIEUX PROTEGER LE CITOYEN EUROPEEN »***

Les citoyens européens attendent la prise en charge mieux organisée et plus efficace de leur protection et de leur sécurité.

Deux questions seront abordées: Les Consultats du futur au sein de l'UE ainsi que dans les pays tiers. La protection physique des personnes tant au sein de l'UE qu'en dehors de l'UE.

En suivi de la Résolution votée en séance plénière de l'AFE en mars 2007, la problématique des interventions vers les ressortissants européens établis hors de l'UE en cas de crise, de conflit ou de catastrophe humanitaire ou écologique seront abordés.

Pour les citoyens européens établis hors de leur pays d'origine, mais dans l'UE, la question de l'intervention concertée des pays européens en cas de nécessité similaire sera abordée et notamment pour ce qui concerne la protection civile.

### ***II. « MIEUX VIVRE L'EUROPE DE LA JUSTICE ET DE L'ADMINISTRATION »***

Les citoyens européens sont confrontés de manière exponentielle à des questions relatives au Droit de la famille, aux droits sociaux ainsi qu'à l'application des règles communautaires, notamment par les administrations.

Trois questions seront abordées: le droit familial (divorces, régimes matrimoniaux, successions, gardes d'enfants, obligations alimentaires, compétence des juridictions, enlèvement d'enfants,...), les droits sociaux (santé, chômage, retraite,...), l'application au quotidien par les administrations des règles européennes (transposition en droit national des directives européennes, application des règlements européens, circulaires interprétatives, etc....).

Outre le fond de ces questions et l'établissement des problèmes liés à l'échéancier de mise en oeuvre des nouvelles dispositions européennes, une attention particulière sera réservée à la nécessité de créer dans les administrations la fonction de « référent européen ». Cette fonction demandée par l'AFE (Voeu UE/VI/12-3) a pour objet précis de permettre le relais pour le citoyen européen vers les réseaux existants. Souvent inaccessibles parce que méconnus, tant par les administrations que par les citoyens, le but de ces réseaux est de rendre la législation européenne accessible à tous, de fournir toutes les informations concrètes et d'ébaucher les solutions aux problèmes rencontrés.

### 3. Organisation pratique

L'agenda de la journée sera fixé en fonction de la disponibilité des intervenants.

Chaque Table Ronde fera l'objet d'une note préalable en français et en anglais reprenant les références existantes, un bref contenu de la politique abordée et quelques points de résolution sur lesquels un accord doit intervenir entre les participants.

L'ensemble des points de la résolution sera regroupé dans l'engagement pour « une politique européenne des Européens établis hors de leur pays d'origine », qui constituera le document final des propositions de la Rencontre du 30 septembre.

«L'engagement» doit ensuite être adressé pour suivi aux autorités françaises et européennes. Il doit souhaiter que notre initiative soit suivie par les présidences successives de l'Union.

Les deux Tables Rondes seront animées par un journaliste et elles compteront un ou plusieurs représentant(s) institutionnel(s).

Les désignations nominatives des participants seront faites par le bureau de la Commission UE qui a reçu mandat pour régler l'ensemble du suivi. Le Secrétariat Général de l'AFE, assisté du personnel adéquat et en particulier d'une personne désignée à cet effet, est chargé de préparer et suivre la mise en œuvre pratique de la Rencontre du 30 septembre 2008.

La personne désignée doit bien évidemment travailler avec les services du Quai d'Orsay et notre commission de l'AFE.

La personne engagée doit être de premier niveau, avoir l'esprit de décision, l'expérience du suivi de dossiers, une connaissance pratique des Technologies de l'Information et de la Communication et maîtriser parfaitement le français et l'anglais.

Ses premières tâches doivent être de préparer rapidement :

- le suivi pratique des invitations ;
- le contact avec les délégations des autres pays pour le suivi de fond des dossiers mais aussi pour les informations relatives à l'accueil à Paris (réservation d'hôtels, dossier pratique avec l'indication des lieux de réunion) ;
- la réservation du personnel de traduction, d'interprétariat (Français- Anglais), d'accueil et de secrétariat ;
- la préparation du schéma d'occupation des salles du Quai d'Orsay à soumettre pour accord lors de la Session du Bureau de juin 2008 ;

- le plan de suivi de traduction et d'impression de tous les documents ;
- l'élaboration de la note précise pour l'utilisation du budget.

#### **4. Invitation des délégations nationales**

Il convient de noter qu'une participation de la moitié des Etats membres de l'Union pour une première Rencontre de ce type serait un succès dans la mesure où les structures de représentation des expatriés sont complexes ou inexistantes.

Les meilleures dispositions sont prises pour obtenir une telle participation.

#### **5. Etat des lieux de la participation d'autres délégations**

Le Parlement Européen et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe seront conviés.

Les bureaux des groupes politiques du Parlement Européen et les parlementaires européens français ayant déjà participé à nos travaux seront invités.

#### **6. Invitation aux autorités françaises**

Il reviendra au MAE d'inviter les membres du gouvernement concernés par la rencontre du 30 septembre.

Le Bureau de la Délégation UE du Sénat et de l'Assemblée Nationale seront invités, outre, bien entendu, nos 12 sénateurs.

#### **7. Suivi de presse**

Dès l'envoi des invitations officielles, il conviendra d'organiser le suivi auprès des médias de presse.

Il sera organisé avec les services du Secrétariat d'Etat aux Affaires européennes.

**Anne MONSEU-DUCARME**  
**Rapporteur Général**